



OSISKO ANNONCE LE DÉPÔT DE LA CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

Montréal, 11 avril 2022 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer que son avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et la circulaire d'information de la direction sont désormais disponible sur le site web de la Société au <https://osiskogr.com/aga-2022/>, ainsi que sur SEDAR (www.sedar.com) et EDGAR (www.sec.gov).

L'assemblée annuelle des actionnaires d'Osisko aura lieu le 12 mai 2022 à 13h00 (heure avancée de l'est) à l'Hôtel Marriott Château Champlain Montréal à Montréal et se tiendra conformément aux recommandations des responsables de la santé publique.

M. Christopher C. Curfman a décidé de ne pas se présenter pour une réélection. M. Sean Roosen, président exécutif du conseil d'administration, a commenté : « Au nom du conseil d'administration, nous tenons à exprimer à Chris notre reconnaissance pour sa contribution au cours des six dernières années, et nous souhaitons également lui témoigner toute notre reconnaissance pour ses services et connaissances approfondies durant son mandat à titre d'administrateur de la Société. »

Le comité de gouvernance et des mises en candidature a recommandé la nomination de Mme Edie Hofmeister en tant que candidate à l'élection sur le conseil d'administration. Mme Hofmeister détient une vaste expérience dans le secteur minier, ayant occupé le poste de vice-présidente directrice, Affaires générales, et avocate générale pour Tahoe Resources, où elle a dirigé les services des affaires juridiques, du développement durable et des affaires gouvernementales. Depuis 2006, Mme Hofmeister a travaillé aux côtés de collectivités rurales et autochtones en Inde, au Pérou, au Guatemala, au Mexique et au Canada pour améliorer la sécurité alimentaire, du travail et de l'eau. Mme Hofmeister est présidente du comité des entreprises et des droits de la personne de l'Association internationale du Barreau, un groupe voué à la promotion de normes élevées sur les questions ESG dans les sociétés multinationales. Mme Hofmeister a obtenu un baccalauréat ès arts en relations internationales de l'UCLA, une maîtrise ès arts en études internationales sur la paix de l'Université de Notre-Dame et un Juris Doctor de l'Université de San Francisco.

M. Sandeep Singh, président et chef de la direction d'Osisko, a déclaré : « Nous sommes ravis d'annoncer la nomination d'Edie au conseil d'administration. Suite à son élection, elle deviendra le cinquième nouvel administrateur nommé en un peu plus de 24 mois, ce qui poursuit notre processus de renouvellement du conseil d'administration. Ses compétences, particulièrement dans le domaine des enjeux ESG, seront un excellent complément à notre équipe. »

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a commencé ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille axé sur l'Amérique du Nord de plus de 165 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance NSR de 5 % sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Heather Taylor
Vice-présidente, relations aux investisseurs
Tél : (514) 940-0670 poste 105
Courriel: htaylor@osiskogr.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, des énoncés liés aux événements ou performances futurs, la réalisation des bénéfices anticipés découlant des investissements d'Osisko, la performance générale des actifs d'Osisko, et au résultat des activités d'exploration, de développement et de production, ainsi que des projets d'expansion concernant les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant, sans s'y limiter, les résultats de l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires, les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future, l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme à la pratique antérieure, l'exactitude des déclarations et divulgations publiques faites par les exploitants de ces propriétés, l'absence de changement défavorable important dans le cours des produits sous-jacents au portefeuille d'actifs, l'absence de développement défavorable à l'égard d'une propriété importante dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'exactitude des attentes divulguées publiquement concernant le développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production et l'absence de tout autre facteur qui pourrait entraîner des actions, des événements ou des résultats différents de ceux prévus, estimés ou visés. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexacts puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. Ces risques et incertitudes incluent, entre autres, que l'information financière présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire et pourrait faire l'objet d'ajustements, la poursuite réussie des activités minières au Québec et plus particulièrement des opérations sous-jacentes aux actifs de la société, la performance des actifs d'Osisko, la croissance et les bénéfices découlant de son portefeuille d'investissements, les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris les changements dans la propriété et le contrôle de ces exploitants; les risques liés au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, aux difficultés d'exploitation ou techniques sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'influence des développements macroéconomiques ainsi que l'impact et les réponses des gouvernements concernés à la pandémie de COVID-19 et l'efficacité de ces réponses. Dans ce communiqué de presse, Osisko s'appuie sur de l'information publique, déposée par des tierces parties et liée à ses actifs, et ne peut conséquemment en assumer la responsabilité.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR (www.sedar.com), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR (www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.